

N.º 64 Du 29 brumaire au 11. de la République

Laissez passer librement ^{arrêté du 2} natif d'Avillan département d'Alcantal domicilié à Jura municipalité ans, taille d'un m. 598 m. cheveux châtains sourcils durs yeux ronds visage front court nez court bouche grande menton rond inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.º

allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin. Le présent passeport valable pour 11 décades seulement, pour sortir du territoire de la République. Délivré d'après l'avis approbatif de maire de Jura et sur l'attestation du citoyen Baptiste Brin demeurant à Avillan et du citoyen Antoine Chablat demeurant à Jura lesquels ont signé avec nous. et led J. Brin

Chablat J. Brin

N.º 65 Du 2 jour

Laissez passer librement ^{arrêté du 2} natif d'Avillan département d'Alcantal domicilié à Jura municipalité ans, taille d'un m. 761 m. cheveux et sourcils châtains yeux gris visage front court nez moyen bouche moyenne menton fourchu inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.º

allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin. Le présent passeport valable pour 11 décades seulement, pour sortir du territoire de la République. Délivré d'après l'avis approbatif de maire de Jura et sur l'attestation du citoyen Baptiste Brin demeurant à Avillan et du citoyen Antoine Chablat demeurant à Jura lesquels ont signé avec nous. et led J. Brin

Chablat J. Brin

N.º 66 Du 2 jour

Laissez passer librement ^{arrêté du 2} natif d'Avillan département d'Alcantal domicilié à Jura municipalité ans, taille d'un m. 672 m. cheveux et sourcils châtains yeux ronds visage front court et gros nez court et gros bouche moyenne menton fourchu inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.º

allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin. Le présent passeport valable pour 11 décades seulement, pour sortir du territoire de la République. Délivré d'après l'avis approbatif de maire de Jura et sur l'attestation du citoyen Antoine Chablat demeurant à Avillan et du citoyen Baptiste Brin demeurant à Jura lesquels ont signé avec nous. et led J. Brin

Chablat J. Brin